Riche cuisine à l'Office européen des brevets

Hors de tout contrôle, cet organisme peu connu mais richissime gère son personnel à l'ancienne.

IMAGINEZ une enclave « off-shore » au cœur de l'Europe, une sorte de micro-Etat qui édicterait ses propres lois hors de tout contrôle. N'imaginez plus : elle existe ! L'Office européen des brevets (OEB) est une discrète mais richissime organisation internationale ne rendant de comptes à personne. Pas plus que son président, qui se trouve être un énarque français ! Depuis qu'il a pris la tête de l'OEB, en juillet 2010, Benoît Battistelli se conduit, d'après ses nombreux détracteurs, en véritable potentat. Sous son règne, l'Office serait devenu une sorte de Corée du Nord.

Sur le papier, pourtant, il fait bon travailler à l'OEB. Les 7 000 fonctionnaires, chargés d'enregistrer les brevets pour 38 pays, figurent parmi les mieux payés d'Europe. Plus de la moitié d'entre eux empochent un salaire mensuel moyen de 11 000 euros, net d'impôts ! Fondé il y a quarante ans, l'OEB, qui affiche un budget de 2 milliards d'euros, n'a jamais gagné autant d'oseille que sous la férule de Battistelli, lequel émarge pour sa part à 300 000 euros annuels.

La grève au piquet

On s'en doutait : l'argent ne fait pas le bonheur. L'année dernière, des salariés en colère ont manifesté devant le siège de l'Office, à Munich, contre les méthodes de management non brevetées de leur président. Du jamais-vu dans l'histoire de l'organisation. Le syndicat majoritaire Suepo avait auparavant signalé le suicide de quatre salariés, dont deux sur leur lieu de travail. Comme par hasard, plusieurs représentants du Suepo ont alors écopé de procédures disciplinaires… Pour mieux museler la contestation, le président de l'Office, qui, à ses heures perdues, est conseiller municipal LR à Saint-Germain-en-Laye, a décidé de fermer le local syndical. Pris d'une brusque bouffée démocratique, l'énarque, qui arbore la Légion d'honneur, a également restreint le droit de grève.

Désormais, le syndicat désirant débrayer est d'abord prié de demander gentiment la permission à la direction, qui se charge alors d'organiser un scrutin. Pour que la grève soit autorisée, il faut qu'une majorité de salariés en vote le principe, avec un taux de participation d'au moins 40 %, s'il vous plaît. Et, si, par miracle, la grève est autorisée, elle ne doit en aucun cas se prolonger pendant plus d'un mois.

Ce vendredi, la Cour de cassation des Pays-Bas tranchera sur la plainte pour « violation des droits fondamentaux contre le règlement du droit de grève » déposée par le Suepo, conseillé par l'avocat français William Bourdon.

Bercy pour tout

Du côté de Bercy, on s'agace furieusement d'une situation qui pourrait nuire à l'image de la France à l'étranger. Christophe Sirugue, le secrétaire d'Etat à l'Industrie, assure *« regarder avec beaucoup d'inquiétude le climat social qui règne au sein de l'Office et qui s'est forcément dégradé au cours des deux dernières années »*. Il a d'ailleurs soufflé dans les bronches de Battistelli, mais ce dernier s'en cogne.

Avec ses six gardes du corps, son passeport diplomatique et sa plaque « CD » sur sa berline de fonction, il est bien plus puissant qu'un sous-ministre.

Un magot, des magouilles

Pour gouverner, le président de l'Office a recruté une dizaine de Français, dont près de la moitié viennent de l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi), qu'il a dirigé de longues années durant. C'est avec eux qu'il gère à sa guise le magot de l'OEB. Une corne d'abondance qui aurait généré, en 2016, 560 millions d'euros d'excédents. Au sein du conseil d'administration, rares sont ceux qui se risquent à une question dérangeante.

« La seule chose qui compte pour les membres du CA, c'est que leur pays touche bien sa dîme sur les brevets enregistrés par l'OEB », lâche, sous le couvert de l'anonymat, un fonctionnaire de l'organisation. Une manne annuelle de 500 millions d'euros. L'Allemagne, championne européenne des brevets, empoche à elle seule 150 millions d'euros chaque année. Pour avoir tapé du poing sur la table, la France, elle, a été mise à l'amende. Ses brevets en attente ont été illico remisés au-dessous de la pile…

C'est ce qui s'appelle une méthode brevetée.

Christophe Labbé

ARRIVÉE DE LA VIGNETTE CRIT'AIR

Les hackeurs font échec et maîtres

C'EST le combat sans fin du bouclier contre le glaive. La justice américaine vient de lancer une procédure à l'encontre de trois ressortissants chinois. Ces derniers sont accusés d'avoir piraté les réseaux de plusieurs cabinets d'avocats spécialistes des fusions-acquisitions. Grâce aux informations confidentielles qu'ils ont réussi à subtiliser, les hackeurs ont passé en Bourse des ordres d'initiés. Gain du cyber-fric-frac : 4 millions d'euros.

Ces intrusions devraient *« servir de réveil pour les cabinets d'avocats dans le monde entier,* a déclaré Preet Bharara, procureur du district de New York. *Ils sont et seront la cible de piratage informatique, parce qu'ils détiennent de l'information précieuse pour les criminels »* (« Les Echos », 2/1).

Les banques et les assurances américaines n'ont pas attendu cette alerte pour exiger de leurs fournisseurs une remise à niveau informatique complète. A Paris, les conseils d'instituts financiers américains ont reçu des consignes très strictes. *« Il y a six mois, l'un de nos clients américains a fait réaliser un audit de nos systèmes et nous a adressé un livret de 30 pages de recommandations,* explique l'associé d'un cabinet spécialisé dans les affaires boursières. *Il a interdit que nous consultions Facebook et les autres réseaux sociaux depuis nos ordinateurs professionnels. »* Terminé, la convivialité !

Interdit de craquer

Les informaticiens sont priés d'installer de nouveaux pare-feu pour empêcher les cybercriminels de retrouver les adresses IP des ordinateurs, contenant des données financières classées secret-défense. Autre exigence : pour chaque envoi sensible, les avocats doivent utiliser des plateformes sécurisées, crypter les documents et les expédier via plusieurs boîtes mail protégées par des mots de passe à 10 caractères (chiffres + lettres + signes spéciaux comme le $), réputés plus difficiles à craquer.

Plus question de se contenter

Pas très clerc, la loi Macron sur les notaires

L'APPLICATION des articles de la loi Macron censés faciliter l'installation des jeunes notaires et faire baisser les tarifs côté usagers est en train, pour le gouvernement, de virer au cauchemar.

L'Etat avait cru bien faire en supprimant certains tarifs réglementés. La libre concurrence était supposée tirer les prix vers le bas… D'après le Syndicat national des notaires, c'est tout le contraire qui s'est produit. A titre d'exemple, les honoraires sur les négociations immobilières ont grimpé de 25 %, en moyenne, pour les biens d'environ 300 000 euros !

Tombola

contestent le décret permettant aux notaires en exercice de concourir, eux aussi, pour l'attribution des 1 002 offices et de cumuler ainsi les emplois, pendant que de nombreux diplômés restent sur le carreau. Un cadeau que le président du Syndicat national des notaires, Régis Huber, jure tombé du ciel : *« C'est une sorte de tombola avec des billets gratuits que nous a offerte le gouvernement ! Nous n'avons rien demandé, mais nous n'allions quand même pas refuser… »* lâche au « Canard » ce notaire de Versailles.

Ses collègues, en tout cas, semblent bien décidés à

HOLLANDE A PRÉFÉRÉ ALLER VOIR DRUCKER

Les barbouzes sont cuites

Les toubibs scolaires manquent de soins

POUR la médecine scolaire, le pronostic vital est engagé. C'est la conclusion choc d'un récent rapport du Sénat (annexé au dernier projet de loi de finances), qui qualifie sa situation de *« dramatique »*. Depuis 2008, le nombre – déjà faible – de toubibs a chuté de 20 %. En moyenne, chacun d'entre eux a la charge de 12 000 gamins !

« Les Codes de la santé publique et de l'éducation imposent un examen avant l'entrée en CP, commente Jocelyne Grousset, représentante des médecins scolaires pour l'Unsa. *Or, aujourd'hui, seuls 20 % des enfants bénéficient de cette visite supposée obligatoire. »*

Sahara médical

En Seine-Saint-Denis, où elle officie, elle *« ne voi*[t] *que 10 % de la population concernée par ce test essentiel »*. Dans les territoires paupérisés, les zones rurales et les DOM-TOM, un médecin peut encadrer jusqu'à 46 000 minots. Dans l'Indre, foin de ratio : il n'y a même plus de toubib ! Pour ces praticiens – les plus mal payés de la fonction publique, et souvent âgés –, la relève est loin d'être assurée : en 2015, seuls 42 % des postes ouverts au recruteme